

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/08

OBJET : Parc Naturel Régional du Gâtinais Français –
Contrat de Parc 2007-2013 : Programmation 2009.

- Cantons de La Chapelle-la-Reine et de Perthes-en-Gâtinais -

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'agréer le programme d'actions de l'année 2009 du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, inscrit dans le cadre du contrat de Parc 2007-2013, dont les quatre axes d'actions prioritaires sont :

- protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel,
- contribuer au développement local, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- contribuer à l'aménagement du territoire.

La participation départementale s'élève à 451 818,50 € en investissement et à 241 100 € en fonctionnement.

Au cours de sa séance du 22 février 2008, notre Assemblée a approuvé le second Contrat de Parc destiné à financer les actions du Parc Naturel Régional (P.N.R.) du Gâtinais Français permettant au Département de soutenir financièrement le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (S.M.A.G.) du P.N.R. sur la période 2007-2013.

A titre de rappel, le montant total du Contrat de Parc 2007-2013 s'élève à 23 948 100 €, répartis de la manière suivante :

- 10 344 000 € pour les frais de structure, incluant la participation des communes à hauteur de 914 000 € et le coût du personnel mis à disposition par la Région Ile-de-France,
- 13 604 100 € pour le programme d'actions.

La subvention du Département s'inscrit dans une enveloppe financière calculée conformément aux statuts du S.M.A.G. Selon ces dispositions, la participation du Conseil régional au programme d'actions du Parc est de 60% et celle de chacun des Départements de 20%. Aussi, le plafond de la subvention départementale en investissement s'élève à 2 721 000 € pour 2007-2013.

En matière de fonctionnement, la participation des Départements est fixée à parité entre l'Essonne et la Seine-et-Marne conformément aux statuts du S.M.A.G. Après déduction des participations de la Région et de l'Etat, la participation maximale de chaque Conseil général aux frais de fonctionnement est de 1 630 000 € pour la période 2007-2013.

BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS 2008

En 2008, le Parc a lancé une étude consacrée à la définition de la stratégie de développement local sur son territoire et a organisé diverses manifestations dans le cadre notamment de la journée du patrimoine du 21 septembre 2008. D'autres actions sont en cours de réalisation portant essentiellement sur des projets communaux (mise en œuvre des actions des chartes paysagères, restauration du patrimoine mobilier, immobilier et religieux, enfouissement de conteneurs).

PROGRAMME D'ACTIONS 2009

Lors du Comité Syndical du S.M.A.G. du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français réuni le 16 décembre 2008, le budget 2009 a été voté, validant ainsi le programme d'actions au titre de 2009.

Aussi, je vous propose d'examiner le contenu de ce programme, décliné en 21 actions d'investissement et une action en fonctionnement.

A. Les actions programmées en 2009

Le programme d'actions 2009 du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R du Gâtinais Français est composé de vingt et une actions dont dix huit actions viennent en continuité du programme de 2008, avec notamment le renouvellement des actions « phares » suivantes :

- mise en oeuvre du programme de l'habitat,
- mise en oeuvre des chartes paysagères et des atlas communaux,
- mise en oeuvre d'une politique en faveur d'un développement économique respectueux de l'environnement,
- actions et outils de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables,
- évaluation de la charte.

Quant aux trois nouvelles actions, inscrites au programme d'actions de 2009, elles portent sur :

- les études et les actions sur l'éclairage public : l'objectif est d'optimiser l'éclairage public par des solutions satisfaisantes au plan environnemental et économique, pour éclairer efficacement tout en réduisant la pollution lumineuse et la consommation d'énergie.
- Les études et les actions en faveur de la préservation du patrimoine historique, ethnologique et archéologique : le Parc mène des études sur la connaissance du patrimoine géologique de son territoire. Il valorise les sites géologiques et archéologiques d'importances repérés par les inventaires géologiques de ses partenaires.
- Les études pré-opérationnelles de faisabilité sur les zones à urbaniser : en continuité du travail réalisé lors de l'élaboration des chartes paysagères et des atlas communaux, il s'agit d'aider les communes dans leurs décisions et les orienter vers un urbanisme de qualité et peu consommateur d'espace. Dans cet objectif, le Parc prévoit de mettre en place des outils de sensibilisation et de formation à l'urbanisme durable, une étude sur l'éco-urbanisme à l'échelle

du Parc et une aide à destination des communes pour des études de faisabilité sur les zones à urbaniser.

B. Financement du programme d'actions 2009

B.1 - Investissement

Le programme d'actions 2009 du P.N.R. représente un montant de 2 259 092,50 € en investissement. Ces actions sont listées en annexe 1 du projet de décision.

Le Département participe à hauteur de 20 % du montant restant à la charge du Parc pour les actions se rapportant à l'ensemble de son territoire et de 40 % pour les actions individualisées sur la partie seine-et-marnaise.

Ainsi la participation départementale au programme d'actions 2009 s'élèverait à **451 818,50 €**.

B.2 - Fonctionnement

Les charges de fonctionnement du Parc sont évaluées à 1 462 145 €. Après déduction des participations de l'Etat, de la Région Ile-de-France et des communes, il reste un montant de 482 200 € à répartir entre les Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Notre participation s'élèverait donc à **241 100 €**, selon la répartition présentée en annexe 2 du projet de décision.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir statuer sur ce dossier et d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/08 des rapports soumis à la commission
N° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. BERQUIER
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. PARIGI
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Mars 2009

OBJET : Parc Naturel Régional du Gâtinais Français –
Contrat de Parc 2007-2013 : Programmation 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions 2009 en investissement et en fonctionnement du Contrat de Parc 2007-2013, tel qu'il figure en annexe 1 et 2 à la présente délibération,

Article 2 : d'adopter le projet de financement départemental pour la réalisation de ce programme d'actions par l'octroi d'une subvention d'un montant total de 451 818,50 €, prélevé sur le programme « Aménagement/Autres Actions », opération 2007 « Contrat de Parc du Gâtinais Français 2007-2013 »,

Article 3 : d'adopter le projet de financement départemental pour les charges de fonctionnement du Parc, par l'octroi d'une subvention d'un montant total de 241 100 €, prélevé sur le programme « Aménagement/Autres Actions », opération 2007 « Contrat de Parc du Gâtinais Français 2007-2013 ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

